



## Droit garde alternée

-----  
Par Zouzou

Bjr, j ai une fille de 11 ans en garde alternée. Depuis un accident de la voie publique fin juillet je suis hospitalisé (2 mois maintenant). Mon ex femme qui gardait notre fille, me demande maintenant de prendre mes dispositions pour la récupérer alors que je vais encore être hospitalisé environ 1 mois. Quelles sont mes obligations ?

Elle me réclame également une compensation financière. En a t elle le droit ?

Je précise que je suis sans emploi non indemnisé depuis 2 mois et qu'elle travaille.

Je n' ai pas de famille pouvant s occuper de ma fille. Je suis dans une impasse.

Merci de votre retour

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'avez aucune obligation de vous occuper physiquement de votre fille, toutefois la contribution financière des parents doit être fixée par le JAF, tenant compte des ressources et charges des parents ainsi que des besoins de l'enfant.

Y a-t-il déjà un jugement ?